

Transcription vidéo l'essentiel – Le droit au compte

Parce que tout le monde a besoin d'avoir un compte bancaire, la loi a instauré ... Le droit au compte.

#1 Si une banque refuse de vous ouvrir un compte, vous pouvez bénéficier de la procédure du droit au compte.

#2 Cela consiste à demander à la Banque de France de désigner un établissement qui devra vous ouvrir un compte.

#3 La Banque de France désigne l'établissement dans un délai d'1 jour ouvré à réception du dossier complet.

#4 La banque désignée procède à l'ouverture du compte dans les 3 jours ouvrés à réception du dossier complet.

#5 Vous bénéficiez d'un ensemble de services bancaires gratuits : les "services bancaires de base".

#6 La banque ne pourra clôturer ce compte que pour certains motifs précis et en vous prévenant 2 mois à l'avance.

#7 En France, plus de 99% de la population possède au moins un compte bancaire.

Plus d'infos sur lesclesdelabanque.com